Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 59 (1930)

Heft: 10

Rubrik: Retraite pour les instituteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ment est de tous les instants. Sa patience est mise chaque heure à l'épreuve. Sa tâche est ingrate !... Etre utile est sa devise. Hors de sa classe, il a les soucis des autres hommes et quelques-uns en plus.

Si quelqu'un a l'ambition de faire fortune ou de passer une vie relativement calme, exempte de soucis, de tracas et d'amertume, ne lui conseillez pas de devenir instituteur.

C. FONTAINE.

Définition de la laïcité

Le *Temps* de Paris a formulé comme suit la définition du laïcisme tel que le comprend la foule et tel que le conçoit le parti radical-socialiste :

« Si du peuple, écrit-il, on saute, en négligeant les échelons intermédiaires, à ses représentants, aux dirigeants de la politique, particulièrement radicale-socialiste, on trouve les termes du problème intervertis et les solutions qui lui sont données nettement opposées. Le mot lui-même a changé de sens.

« La laïcité, pour nos grands reconstructeurs de la société et de l'âme françaises, consiste avant tout à édifier l'incroyance sur les ruines de la vieille foi. Elle est, selon la parole du grand maître actuel de l'Université, que nous avons déjà rapportée, « la méthode qui tend à affranchir des confessions et des dogmes ». Si cette parole est d'hier, la pensée qu'elle exprime est déjà ancienne.

« En 1896, au convent du Grand-Orient, un inspecteur d'académie disait avec une remarquable précision de langage : *Le but de l'école laïque n'est pas d'apprendre à lire, à écrire et à compter, c'est de faire des libres-penseurs. L'école laïque n'aura porté ses fruits que si l'enfant est détaché du dogme, s'il a renié la foi de ses pères. L'école laïque est un moule où l'on jette un fils de chrétien et d'où sort un renégat.*

« Cette déclaration d'un enfant terrible révèle très exactement les desseins du cœur de nos politiques radicaux, qu'ils n'exposent néanmoins qu'avec une certaine prudence pour ne pas soulever contre eux le sentiment de la foule. »

Retraite pour les instituteurs

Au moment où ce numéro du *Bulletin* vous parviendra, vous aurez reçu l'invitation de participer à la retraite qui vous est destinée et qui aura lieu à l'Ecole normale du 28 juillet au 1er août. Veuillez ne pas tarder à envoyer votre adhésion, si vous pensez y prendre part. Il est nécessaire que la direction de l'Ecole normale puisse connaître exactement le chiffre des participants, afin de s'organiser en conséquence.

Une retraite est un acte sérieux. On ne saurait la considérer comme l'occasion de joyeux rendez-vous entre camarades, de bavardages et d'amusements.

Tous ceux qui s'inscriront sont considérés comme acceptant un ordre strict et un volontaire recueillement. A ce prix seulement, il vaut la peine, pour le Comité de la S. F. E., d'organiser une retraite et, pour les instituteurs, de se déranger pour l'entendre et en tirer profit.